

Note aux familles, aux élèves et aux professeurs principaux des classes de 3^o

Diplôme National du Brevet (DNB) session 2017

L'examen se déroule dans l'établissement. Il se compose de 3 épreuves : une épreuve orale et deux épreuves écrites communes à l'ensemble des candidats.

1. Epreuve orale : soutenance d'un projet (durée : 15 minutes)

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours Citoyen, parcours d'Education Artistique et Culturelle) qu'il a suivis.

Cette épreuve orale est une soutenance : elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève, mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet.

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe mais sont évalués individuellement.

L'oral se déroule en deux temps : un exposé (5 minutes) suivi d'un entretien avec le jury (10 minutes). Dans le cas d'une présentation collective, 10 minutes d'exposé précèdent 15 minutes d'échanges entre le jury et l'ensemble du groupe ; chaque candidat fait l'objet d'une évaluation individuelle.

L'épreuve est notée sur 100 points :

- maîtrise de l'expression orale : 50 points ;
- maîtrise du sujet présenté : 50 points.

2. Première épreuve écrite : (durée : 3 heures)

Disciplines : mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie de la Terre et technologie.

L'épreuve se compose de deux parties, séparées par une pause de quinze minutes :

- une **première partie**, d'une durée de deux heures, porte sur le programme de mathématiques ;
- une **seconde partie**, d'une durée d'une heure, porte sur les programmes de technologie, de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre (seules deux disciplines sur les trois possibles sont évaluées au brevet).

L'ensemble de l'épreuve est noté sur 100 points ainsi répartis :

- **première partie** d'épreuve (mathématiques) : 45 points distribués entre les différents exercices, auxquels s'ajoutent 5 points réservés à la présentation de la copie et à l'utilisation de la langue française ;
- **seconde partie** d'épreuve (physique-chimie, S.V.T. et technologie) : 45 points distribués entre les exercices des différentes disciplines, auxquels s'ajoutent 5 points réservés à la présentation de la copie et à l'utilisation de la langue française.

3. Seconde épreuve écrite : (durée 5 heures)

Disciplines : français, histoire et géographie, enseignement moral et civique

L'épreuve se compose de deux parties :

- une **première partie**, d'une durée de trois heures, évalue principalement la capacité des candidats à comprendre, analyser et interpréter des documents et des œuvres ; cette première partie se divise en deux périodes, séparées par une pause de quinze minutes ;
- une **deuxième partie**, d'une durée de deux heures, évalue principalement la capacité des candidats à rédiger un texte long.

Première partie : analyse et compréhension de textes et de documents, maîtrise de différents langages (3 heures)

Cette première partie d'épreuve s'appuie sur un corpus constitué de documents spécifiques aux disciplines français, histoire, géographie et enseignement moral et civique.

- **Première partie, première période** : histoire et géographie, enseignement moral et civique (2 heures)
 - Exercice 1. Analyser et comprendre des documents (20 points)
 - Exercice 2. Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques ou géographiques (20 points)
 - Exercice 3. Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique (10 points)
- **Première partie, deuxième période** : français (1 heure)
 - Comprendre, analyser et interpréter (20 points) : l'épreuve prend appui sur un corpus de français, composé d'un texte littéraire et, éventuellement, d'une image ou d'un document artistique.

Deuxième partie : français - rédaction et maîtrise de la langue (2 heures)

- Dictée et réécriture (30 minutes)

La dictée (5 points) est effectuée durant les vingt premières minutes de cette deuxième partie puis la réécriture (5 points) propose aux élèves un court fragment de texte à transformer.

- Travail d'écriture (1 h 30)

Deux sujets au choix portant sur la thématique du corpus de français (20 points).

DATES A RETENIR

- **Examen blanc** : (horaires aménagés pour les tiers-temps)

Lundi 13 mars :

- Mathématiques de 9h à 11h
- Sciences de 14h à 15h

Mardi 14 mars

- Histoire et géographie de 8h15 à 11h30
- Français de 14h15 à 16h15

- **DNB épreuve orale** : 16 mai 2017

- **DNB épreuves écrites** : Jeudi 29 Juin et vendredi 30 Juin 2017

Une convocation individuelle sera délivrée aux candidats du brevet avant l'épreuve orale et les épreuves écrites.

REVISIONS DU BREVET

En concertation avec les équipes pédagogiques de 3èmes, **quatre matinées de révisions sont programmées** selon le calendrier suivant :

- Jeudi 22 Juin
 - Vendredi 23 Juin
 - Lundi 26 Juin
 - Mardi 27 Juin

} de 8h10 à 12h10

Les élèves de 3èmes s'inscriront en fonction de leurs besoins aux ateliers organisés par les enseignants des matières suivantes :

- Mathématiques
- SVT - Physique chimie - Technologie
- Histoire - Géographie – EMC
- Français

Les enseignants auront leur emploi du temps banalisé pour ces quatre matinées.

Les élèves de 3^{ème} seront libérés les quatre après-midi pour permettre **leurs révisions personnelles qui sont impérativement nécessaires.**

Les cours ne seront pas assurés le mercredi 28 Juin en raison de la préparation des salles d'examen.

La Principale
 J. PERGOLA